

# Brühlhart Baumschulen AG

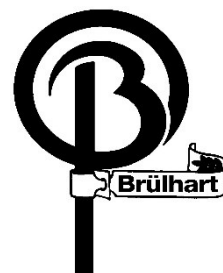
Mariahilf 6

3186 Dürdingen

Tel. 026 493 12 13

[info@bruelhart-baumschulen.ch](mailto:info@bruelhart-baumschulen.ch)

[www.bruelhart-baumschulen.ch](http://www.bruelhart-baumschulen.ch)



## Conditions générales de vente

Brühlhart Baumschulen AG

Valables à partir du 01.01.2021 jusqu'à nouvel ordre.

**En passant commande, l'acheteur reconnaît les conditions suivantes comme juridiquement contraignantes. Sous réserve d'erreurs, de fautes d'impression et de modifications de prix.**

## Prix et paiement

1. Les prix indiqués sont les prix unitaires minimaux pour les plantes de première qualité, conformément aux normes de l'association Jardin Suisse, au départ de la pépinière, en francs suisses, TVA incluse ou non. Les suppléments dus à l'inflation ou à des cas de force majeure demeurent réservés.
2. Conditions de paiement : 30 jours net ou paiement au comptant.  
Les déductions injustifiées ainsi que les frais de rappel non réglés seront facturés ultérieurement.
3. Les frais d'emballage (pour les colis postaux) et de transport sont facturés au prix coûtant.
4. Les rabais accordés aux revendeurs ne sont valables qu'en cas de paiement dans les délais. En cas de poursuites, de sursis concordataires ou de faillites, tout droit aux rabais accordés est perdu.
5. En cas de retard de paiement, un intérêt moratoire de 5% par an est facturé. Les frais de rappel sont facturés séparément.
6. L'acheteur n'est pas autorisé à compenser des créances de quelque nature que ce soit avec le prix d'achat.
7. Le lieu de paiement et d'exécution est le siège de Brühlhart Baumschule AG.
8. Les arbustes/arbres solitaires sont évalués individuellement en termes de prix. Sont considérés comme tels : Les arbustes/arbres de taille supérieure à la norme commerciale ou les arbustes/arbres dont le port caractéristique présente une largeur ou un volume supérieur à la moyenne ou les arbustes/arbres au port original et bizarre. Ils sont cultivés à une plus grande distance l'un de l'autre et sont régulièrement palissés.  
Si les plants exigent des frais particuliers pour le déterrage et la préparation au transport - par exemple en cas d'envoi en dehors de la période normale de plantation - un supplément approprié peut être facturé.
9. Les revendeurs qui nous confient leur clientèle privée pour le choix des plantes et pour du conseil n'ont droit qu'à une part minimale de rabais. Les frais de conseil sont facturés.
10. Lors de l'enlèvement et de la livraison de nos plantes, les bons de livraison ne sont pas signés, conformément aux usages de la branche. La validité juridique entre en vigueur avec la confirmation de commande orale et écrite.

## Livraison

11. L'expédition se fait aux risques et périls de l'acheteur.
12. Les commandes sont exécutées dans l'ordre de leur réception.
13. Les déductions pour dommages de transport ne sont pas autorisées. Les dommages dus au transport doivent être immédiatement signalés à l'entreprise de transport et à Brühlhart Baumschulen AG.
14. Les plantes commandées spécifiquement doivent être retirées au cours d'une saison de plantation. Si elles ne sont pas retirées, l'entreprise Brühlhart Baumschulen AG se réserve le droit de les facturer.
15. L'entreprise Brühlhart Baumschulen AG n'est pas tenue d'effectuer une livraison déjà confirmée si les plantes sont entièrement ou partiellement détruites suite à un cas de force majeure (grêle, feu bactérien, intempéries, etc.).

## **Garantie**

16. L'acheteur doit vérifier la qualité, la quantité ainsi que l'état sanitaire des marchandises et des plants lors de l'enlèvement ou de la livraison. Les défauts visibles doivent être signalés par écrit à l'entreprise Brülhart Baumschulen AG immédiatement, mais au plus tard 3 jours après l'enlèvement / la livraison. Les éventuels dommages résultant d'une réclamation tardive sont à la charge de l'acheteur. Les dommages qui surviennent après le départ de Brülhart Baumschulen AG sont à la charge de l'acheteur. Remplacement en cas d'achat sur place et de livraison uniquement en cas de non-reconnaissance mutuelle du défaut. Dans ce cas, la valeur de la plante est échangée. Les éventuelles propagations d'organismes nuisibles lors du transport ne sont pas prises en charge.
17. La future croissance n'est pas garantie.

### **Sans garantie de croissance :**

Plants forestiers, feuillus sans motte, plantes pour haies sans motte, arbres d'alignement sans motte, plantes vivaces, couvre-sol, fraisiers, framboisiers, plantes de jardin d'hiver (y compris les plantes sensibles au gel), plantation d'automne de persistants (Prunus laurocerasus + lusitanica en variétés, Photinia, Viburnum tinus, bambous, Cupressocyparis, Cryptomeria et similaires)

## **Remplacement**

18. L'entreprise Brülhart Baumschulen AG se réserve le droit de remplacer une plante d'une certaine variété commandée par une variété similaire, à moins que l'acheteur n'interdise le remplacement.
19. Les plantes commandées d'une certaine taille et d'une certaine circonférence peuvent être remplacées par des plantes d'une taille et d'une circonférence différentes, à moins que l'acheteur n'interdise le remplacement.

## **Risques :**

20. Le risque lié à la date de plantation incombe à l'acheteur. L'entreprise Brülhart Baumschulen AG ne peut pas être tenue responsable des plantations effectuées pendant la période de végétation (de mai à septembre). En cas de plantation de bambous, l'acheteur est responsable d'éventuelles pousses de rhizomes. Nous ne pouvons pas non plus être tenus responsables d'un éventuel détournement de la barrière de rhizomes.

### **Périodes de plantation recommandées pour les plantes/arbres avec motte :**

Arbustes d'ornement :	15 octobre – 30 avril
Conifères :	10 septembre – 15 mai
Arbres d'avenues avec motte :	15 octobre – 30 avril
(Sauf Liquidambar / Quercus / Liriodendron => à partir de mi-novembre)	
Plantes pour haies avec motte :	15 octobre – 30 avril
Conifères pour haies avec motte :	10 septembre – 15 mai

### **Période de plantation recommandée pour les plantes/arbres à racines nues :**

Roses, fruitiers, haies : 30 octobre – 1er avril

## **Retours :**

21. Une commande passée, livrée ou enlevée, doit être retirée dans son intégralité. L'entreprise Brülhart Baumschulen AG ne peut pas être tenue de créditer d'éventuelles erreurs concernant la quantité ou le choix des variétés. L'acheteur en assume l'entière responsabilité.
22. Le retour de la marchandise commandée est soumis à l'accord de l'entreprise Brülhart Baumschulen AG. En cas de retour autorisé, l'acheteur est tenu de payer 15% de la valeur nette de la marchandise retournée.

## **Dispositions finales**

23. Des honoraires peuvent être facturés pour les consultations et les expertises.
24. Le for juridique est à Tavers.
25. En cas de litige, seule les conditions générales de vente en langue allemande font foi.